Mardi 19 janvier 2021 www.ville-de-chimay.be // aude.dardenne@ville-de-chimay.be

Avis aux Agriculteurs (trices)

L'administration wallonne nous informe d'une campagne de contrôle dans les exploitations agricoles concernant le stockage, la manipulation des produits pharmaceutiques.
Pour plus d'informations, il vous est toujours possible de contacter Mr Bernard Decock, responsable du Départememnt Environnement à la Fédération Wallonne de l'Agriculture (FWA) par e-mail à bernard.decock@fwa.be ou par téléphone au 081/627 413.
L'échevin de l'Agriculture, B. Louette

Respectez les gestes barrières et prenez soin de vous.

Aides alimentaires COVID prolongées jusqu'au 30/06/2021.

Vous êtes bénéficiaire de la GRAPA, d'une allocation pour personnes âgées (APA) ou famille monoparentale bénéficiant d'une allocation de chômage force majeure COVID, ou toute autre personne fragilisée par la crise sanitaire ? Des bons alimentaires à utiliser exclusivement chez les producteurs locaux peuvent vous être alloués, après analyse individuelle sociale.
Contactez le CPAS au 060/21.89.30 ou info@cpaschimay.be

AVIS D'ENQUETE Demande de permis unique de Classe 2 introduite par Monsieur Sébastien LEMAIRE, demeurant à 6 464 – Chimay (Baileux), rue Basjeu, n° 2, relative à la construction et l'exploitation d'un bâtiment abritant une carrosserie avec un bureau, à 6464 – Chimay (Baileux), sur le bien situé sur le zoning industriel et actuellement cadastré section A n°s 460 c pie, 459 a pie, 452 d pie, 451 g pie et 450 c.
Date d'ouverture de l'enquête : **le 05/01/2021**.
Lieu, date et heure de clôture de l'enquête : Service Urbanisme de la Ville de Chimay, place Froissart, n°s 27/28 à 6 460 – Chimay - tél. 060/303.700 -, **le 20/01/2021 à 11 heures**.
Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Mesures COVID

En accord avec les cinq gouverneurs des provinces wallonnes, le Gouvernement de Wallonie a décidé de prolonger la plage-horaire du couvre-feu de 22h à 6h jusqu'au 15 février 2021.

L'Echevine de l'Information, J. VAN TONGELEN / / Le Bourgmestre, D. DANVOYE